

Les Infos de MARSAC-SUR-DON



02 40 87 54 77



info@mairie-marsacsurdon.fr



www.mairie-marsacsurdon.fr



2	Editorial du maire
3	Informations municipales
6	Conseils municipaux
7	Expression de la liste minoritaire
9	Projets en cours
11	Vie de la commune
11	Vie de la Mairie
12	Les brèves
14	Vie associative, culturelle et sportive
16	Le CCAS
19	Ecoles
22	Associations de parents et petite enfance
24	Vie associative
30	Intercommunalité
22	Infos diverses

du maire

Chers Marsacais et Marsacaises

A l'aube de cette nouvelle année qui verra commencer la seconde moitié du mandat que vous nous avez confié, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une excellente année, pleine de joies familiales et de réussite dans toutes vos entreprises.

L'année que nous venons de terminer a vu de nombreux projets menés à bien. L'accueil périscolaire est maintenant pleinement opérationnel et nos enfants y sont accueillis matin et soir, dans des locaux fonctionnels et chaleureux. Une maison d'assistantes maternelles (MAM) va ouvrir ses portes à la rentrée scolaire prochaine, dans les locaux de l'ancien périscolaire. Les maisons Age et Vie sont ouvertes, et constituent le lien intergénérationnel dont la Commune avait besoin. Le PLU, dont la révision a été initiée en 2021, va pouvoir donner un cadre très utile pour les opérations d'urbanisme dans la commune. Il tiendra compte des nouvelles lois et réglementations. Certains le trouveront peut-être contraignant, d'autres y verront l'engagement de notre Commune à maintenir le développement harmonieux de l'urbanisation nécessaire du centre bourg. Le lotissement rue du Moulin de la Roche a déjà commencé la réservation ; c'est une bonne première étape.

La fibre est maintenant déployée sur tout le territoire communal, et offre, grâce aux efforts du Conseil Départemental, une possibilité de connexion internet extrêmement efficace. Nous vous avons également promis que les zones blanches de téléphonie mobile seraient effacées, et ce sera le cas avant la fin du premier semestre ; un mâât pour tous les opérateurs sera érigé à « Les Farets » (proche de la Portais).

Malgré des conditions climatiques estivales extrêmes, le terrain de football remplit de fierté l'ASM et de nombreuses rencontres ont déjà eu lieu.

L'ouverture des illuminations de Noël, le 2 décembre, a permis une chaleureuse rencontre de près de 200 personnes, enfants, parents, grand parents et Père Noël, sur la place de l'Eglise ; le vin chaud et le chocolat chaud ont permis à tous de passer un moment très agréable.

La seconde partie de notre mandat sera consacrée à la revitalisation du cœur de bourg, grâce à un partenariat avec le Conseil Départemental, afin de dynamiser les commerces, finir la maison médicale, créer une maison des associations, établir les liaisons douces nécessaires. La mise en valeur touristique des sites de la carrière de Beau-Soleil et du domaine de la Roche va pouvoir être effectuée grâce au soutien sans faille de notre Communauté de Communes.

L'objectif que nous poursuivons est de Bien vivre à Marsac, et je suis certain que tous ces projets, déjà réalisés ou à venir nous permettrons de l'accomplir ; le Conseil Municipal est à l'œuvre, et les adjoints travaillent sans relâche, avec l'aide de tous les employés municipaux ; je veux ici les en remercier.

Très bonne année à tous.



Le Maire,
Hervé de Trogoff



État civil



du 10 avril au 15 décembre 2022



Naissances

TRIFFAULT-DAVID Djulian	21 Mai 2022
CISSE Norah	24 Mai 2022
BLAIS Eléonore	4 juillet 2022
PERON Tatiana	6 juillet 2022
SAOUTER Auriane	6 août 2022
GEINGUENÉ Morgane	19 août 2022
DAGNAUD Paco	16 octobre 2022
SIMONS DE CASTRO BARBOSA Diego	22 octobre 2022
SIMONS DE CASTRO BARBOSA Lydia	22 octobre 2022
PIVET Eden	17 novembre 2022



Décès

SAVARY Roger, 89 ans	5 mai 2022
PROVOST Jean, 89 ans	22 mai 2022
LE LOUÉDEC Chantal, 78 ans	26 mai 2022
LERAY Emile, 91 ans	24 juillet 2022
PERUSSEL Pierrette veuve FERRÉ, 88 ans	8 août 2022
DAVID Didier, 56 ans	30 août 2022
AMOSSÉ Josselin, 19 ans	23 octobre 2022
MATHELIER veuve RIOT Monique, 79 ans	10 novembre 2022
CIVEL Pierre, 89 ans	21 novembre 2022
MARCHAND Didier, 58 ans	1 ^{er} décembre 2022



Mariages

BOYD Christopher et CARLIER Justine	8 juillet 2022
GILBERT Frédéric et MORINIÈRE Claire	5 novembre 2022



Permis de construire



du 1^{er} mai au 15 décembre 2022

Numéro	Bénéficiaire
PC 044 091 22 C1003	Mme Riant Ophélie 5, rue Pierre Perchais
PC 044 091 22 C1004	M ALJOURBOURI Ali Mme GOILLANDEAU Maely 4, route de Vay
PC 044 091 22 C1005	M MACE Freddy 11, la Herbretais
PC 044 091 22 C1006	M LOREAU Rudy Mme DUARTE Anaïs 4bis, route de Vay

Numéro	Bénéficiaire
PC 044 091 22 C1007	M LEVREAU Nicolas Mme MALGONE Laura rue Jean Mermoz
PC 044 091 22 C1008	M CADOREL Nicolas 37, la Grande Vallée
PC 044 091 22 C1009	M GARAUD Serge 51, la Calvernaï
PC 044 091 22 C1010	M ROBIN Philippe Mme ROBIN Brigitte 2, rue Victor Hugo

Directeur de publication
Hervé de TROGOFF

Commission Communication
Géraldine PINSON-LERAY, Gilles COUROUSSE,
Dominique POUPARD, Julie DELORME, Nathalie FIOT,
Karen SALMON & Christian LE CALOCH

Mise en page
Production
mbg ouest.com

Publication



Impression Responsable
et Climatiquement Neutre

Quelques règles d'urbanisme à connaître



1 Extension

- Zone urbaine (U)
 - - de 40m² de SP ou ES = déclaration préalable
 - + de 40m² de SP ou ES = permis de construire
- Autres zones (A, N, AU)
 - - de 20m² de SP ou ES = déclaration préalable
 - + de 20m² de SP ou ES = permis de construire

Annexe

- 2 • Abri de jardin, local technique, carport...
- - de 5m² de SP ou ES = aucune formalité
 - entre 5m² et 20m² = déclaration préalable
 - + de 20m² de SP ou ES = permis de construire

- 3 • Aménagement de garage en pièce habitation (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) = déclaration préalable

Portail ou clôture

(à l'alignement ou en limite séparative)

- 4 • Édification ou modification de la clôture ou d'un mur = déclaration préalable
- 5 • Création ou modification de l'accès = déclaration préalable

6 Piscine enterrée ou hors sol

- - de 10m² installée pour une utilisation de - de 3 mois/an = aucune formabilité
- Entre 10 et 100m² sans couverture ou < à 1.80m = déclaration préalable
- + de 100m² ou couverture > à 1.80m = permis de construire

Modifications de l'aspect extérieur

- 7 • Création d'ouverture = déclaration préalable
- 8 • Pose de panneaux solaires = déclaration préalable
- 9 • Rénovation de toiture = déclaration préalable
- 10 • Installation de fenêtre de toit = déclaration préalable
- 11 • Ravalement, peinture de façade = déclaration préalable
- 12 • Construction d'une pergola = déclaration préalable
- 13 • Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois)
 - - de 5m² = aucune formalité
 En fonction du zonage:
 - Entre 5m² et jusqu'à 20m² ou 40m² = déclaration préalable (si SP totale ≤ à 150m²)
 - + de 20m² ou 40m² = permis de construire

LES SURFACES EN URBANISME

Emprise au sol (ES) = extrait de l'article R420-1 du Code de l'Urbanisme: « projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. »

Emprise au sol pour déterminer la formalité

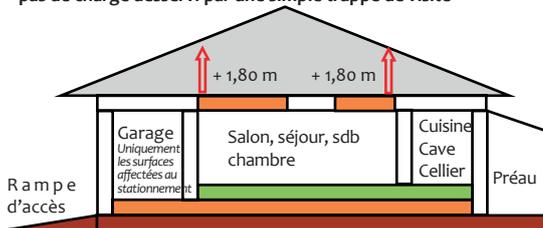
Surface de plancher (ES) = somme de surfaces de tous les niveaux construits, clos et couverts, dont la hauteur sous plafond est sup à 1,80m, calculé à partir du nu intérieur.

Surface de plancher pour déterminer la formalité et le recours à l'architecte

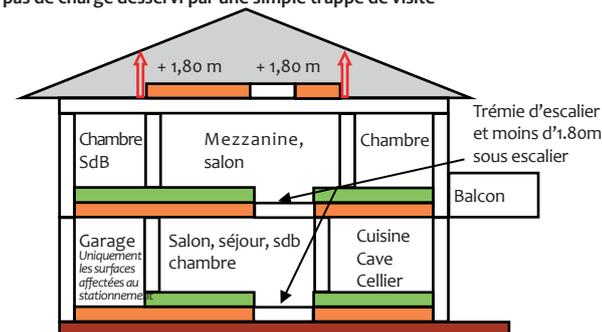
Surface de plancher taxable (SPT) = article L331-10 du Code de l'Urbanisme « somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction fait des bides et des trémies ».

Surface de plancher taxable

Comble non aménageable (encombrement charpente et/ou ne supportant pas de charge desservi par une simple trappe de visite



Comble non aménageable (encombrement charpente et/ou ne supportant pas de charge desservi par une simple trappe de visite



Pour toutes questions complémentaires, mail: urbanisme@mairie-marsacsurdon.fr



Tarifs communaux applicables en 2023

Salle municipale

PARTICULIERS	Commune	Hors com.
Vin d'honneur	59 €	89 €
Journée	130 €	189 €
½ journée	86 €	145 €
Journée supplémentaire	124 €	177 €
Forfait ménage	116 €	116 €

ASSOCIATIONS	Commune	Hors com.
Assemblée générale, réunion, vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	GRATUIT	82 €
Evènement avec entrée payante ou utilisation de la cuisine	GRATUIT	122 €
Représentation avec entrée gratuite	GRATUIT	107 €
Forfait ménage	116 €	116 €

COMMERCIAL	Commune et hors commune
Journée (de 9h à 18h)	177 €
Demi-journée	107 €
Organisateur évènementiel	532 €
Forfait ménage	116 €

Au moment de la réservation de la salle, il sera demandé :

- Arrhes : 50% du montant total de la salle
- Un chèque de caution de 205,00 €
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Cimetière

CONCESSIONS	
Concession terrain trentenaire	188 €
Concession terrain cinquantenaire	295 €

CAVES URNES	
Concession columbarium 15 ans	193 €
Concession columbarium 30 ans	341 €

Locations

Local infirmières	450 €	23.02.12	Loyer indexé sur l'indice INSEE (coût de la construction)
Local commercial	1 €		1 euro symbolique

Salle "Les 3 Arches"

PARTICULIERS	Commune	Hors com.
Salle entière Week-end (1 jour)	646 €	773 €
Salle entière Week-end (2 jours)	908 €	1.039 €
Forfait ménage	300 €	300 €
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	300 €	306 €
Utilisation du lundi au jeudi soir	521 €	646 €
Bar seul	103 €	139 €

ASSOCIATIONS	Commune	Hors com.
1^{ère} location gratuite		
Tarif 1 journée (pour la seconde location)	405 €	537 €
Salle entière 2 jours	810 €	1 075 €
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	315 €	321 €
Bar seul	108 €	146 €
Assemblée Générale (si + 120 personnes) (sans repas)	GRATUIT	132 €

Au moment de la réservation de la salle, il sera demandé :

- Arrhes : 50% du montant total de la salle
- Un chèque de caution de 500 €
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Equipement de la salle	Tarif applicable à tous
Tables (4 personnes) 120 x 80 cm	Location micro HF 37 €
Chaises	Caution matériel 210 €
2 plaques électriques	Location vidéo-projecteur (gratuit pour les associations de la commune) 59 €
Réfrigérateur	Forfait nettoyage 135 €
Chambre froide	

Animaux errants

Chiens et autre animal

Capture d'un chien ou autre	35 €	26.11.09
Pension journalière	16 €	26.11.09

Toute journée commencée sera due (les frais éventuels de vétérinaires seront à la charge du propriétaire)

Ventes communales

Photocopie	0,20 €
Droit de place (3 heures)	7 €
Terre végétale (m³)	7 €
Bois : chêne	22 €
Bois : tout venant	18 €



Décisions du 3 juin 2022

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 – Budget primitif telle que présentée :
 - Section fonctionnement
Augmenter de 10 000 € les dépenses de Fournitures non stockables
Augmenter de 8 000 € les dépenses de Personnel non titulaire
Diminuer de 18 000 € les dépenses imprévues
- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 – Budget Auberge de la Roche telle que présentée :
 - Section fonctionnement
Augmenter de 200,97 € les dépenses liées aux divers services extérieurs
Diminuer de 200,97 € les dépenses imprévues
 - Section investissement
Diminuer de 1 000 € les imprévues
Augmenter de 1 000 € les dépenses liées aux Immobilisations corporelles en cours
- Approuve, à 13 voix « pour » et 4 « abstentions », de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :
 - par un don d'un montant de 1 000 € auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAM
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- Décide d'attribuer, à l'unanimité, le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de l'église soit 120,97 € pour 2022.
- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LADSPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €
 - d'approuver le versement de la somme de 300 €, en une fois, lequel sera prélevé sur le chapitre 26,
 - de désigner celui d'entre nous qui sera chargé de représenter la Ville au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et d'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Approuve, à 13 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention », l'adoption de la création d'un emploi d'Adjoint administratif de Catégorie C à temps complet à compter du 06 juin 2022, pour le poste de chargé à l'urbanisme et aux élections.
- Approuve à 14 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 « abstention » de :
 - créer un poste d'adjoint technique à compter du 1er juin 2022 dans le cadre de dispositif « parcours emploi compétences ».
 - préciser que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention
 - préciser que la durée du travail est fixée à 25 heures 30 par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
 - indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
 - autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- Approuve à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles à temps non complet (29.53/35 heures) pour assister les enseignants pour l'aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, la surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants, l'assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques, l'aménagement et l'entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants, l'accueil avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux, l'encadrement des enfants avant, pendant et après le repas.
- Approuve à 13 voix « pour » et 4 « abstentions » la délibération concernant l'organisation et l'aménagement du temps de travail (1 607h).
- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver la dissolution du groupement de commandes suivant, auquel la Commune avait adhéré :
 - groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
 - d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,
 - d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commande pour le compte de la commune.
- Approuve à 14 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 « abstention » la mise en place du dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons pour l'année 2022.
- Procède au tirage au sort d'une personne dans la liste électorale de la commune dont le résultat est le suivant :

Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
CAURET Vincent Gérard Serge	5 rue Saint Léger Marsac-sur-Don	14/11/1962 NANTES(44)



Décisions du 2 septembre 2022

Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité d'autoriser la vente du véhicule RENAULT CAPTUR au prix de 7 750 € net vendeur et d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.
- Décide à l'unanimité d'autoriser la vente d'une parcelle de terre cadastrée section ZI n°132 d'une contenance de 1ha 22a 73ca au lieudit « les Prateaux » au prix de 2 900 € net vendeur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.
- Décide à l'unanimité d'autoriser la vente de deux parcelles de terres situées au lieudit « le Grand Champ » cadastrées section ZL n°64 d'une contenance de 2ha 81a et 40ca et section ZL n°69 d'une contenance de 1ha 16a 90ca au prix de 9 600 € net vendeur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.
- Donne à l'unanimité, un avis favorable au règlement de la participation aux frais de fonctionnement qui s'élève à 1 699,73 € pour l'année scolaire 2021/2022 pour l'école publique « La Pierre Bleue » de Nozay.
- Décide à l'unanimité de mettre en place le dispositif « argent de poche ».
- Décide à l'unanimité :
 - de maintenir la taxe d'aménagement et de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire de Marsac-sur-Don
 - de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.
- Décide à l'unanimité de confirmer sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de Bourg/Cœur de Ville » lancé par le Conseil départemental et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le cadre pluriannuel et toute pièce utile découlant de l'AMI « Cœur de Bourg / Cœur de Ville ».
- Décide à l'unanimité de valider le montant du loyer mensuel mise en place de 400 € toutes charges comprises pour la location du gîte situé sur le site de la Roche pour une durée de 3 mois.
- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver les modalités du mandat exclusif de vente de l'agence immobilière SAFTI Immobilier Nozay relatif à la vente de la maison de Jean-Paul Mellier, d'une surface d'environ 85 m² édifiée sur un terrain de 3 400 m², située 1 rue du Bas Morvel et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE





Décisions du 1^{er} décembre 2022

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°2 – Budget primitif telle que présentée :
 - Section fonctionnement
 - Augmenter de 10 000,00 € les dépenses liées aux fournitures non stockées
 - Augmenter de 10 000,00 € les dépenses liées aux autres impôts, taxes et versement assimilés
 - Diminuer de 20 000,00 € les dépenses de personnel titulaire
 - Section investissement
 - Augmenter de 2 650,00 € les dépenses de subventions d'équipement versées
 - Augmenter de 136 000,00 € les dépenses des immobilisations en cours
 - Diminuer de 2 650,00 € les dépenses de constructions bâtiments publics
 - Diminuer de 86 000,00 € les dépenses des autres constructions
 - Diminuer de 50 000,00 € les dépenses de matériel et outillage technique
- Donne à l'unanimité un avis favorable au règlement de la participation aux frais de fonctionnement, pour un élève inscrit au Groupe scolaire Saint Laurent à Blain, qui s'élève à 1 076,12 € pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.
- Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest pour un montant de 400 000,00 € destiné à financer l'enveloppe globale du budget principal d'investissement 2023 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.
- Décide à l'unanimité de vendre à un jeune couple la maison d'habitation avec un terrain attenant sis 1 rue du Bas Morvel à Marsac-sur-Don, cadastrées section B numéros 1019, 1020 et 1195, d'une superficie de 3 400 mètres carrés, au prix de 140 000 € net vendeur.
- Adopte à 15 voix « pour » et 3 « abstentions », les tarifs communaux tels que présentés pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023.
- Décide à l'unanimité, de fixer les tarifs d'assainissement 2023 comme suit :
 - Part fixe abonnement : 28,40 € HT
 - Part consommable jusqu'à 40m³ : 0,33 € HT
 - Part consommable au-delà de 40m³ : 0,81 € HT
- Décide à l'unanimité :
 - de signer une convention de mise à disposition d'un bâtiment communal avec l'Association Mille-et-un Trésors
 - de fixer le loyer mensuel à 350 € et d'autoriser les travaux d'aménagement des locaux
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Décide à l'unanimité d'approuver la constitution d'une servitude de passage sur le Fonds Servant sur la parcelle ZO 44 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage avec l'opérateur Bouygues Télécom.
- Autorise à l'unanimité :
 - les acquisitions et les cessions de parcelles dans le cadre de la régularisation du chemin rural du village de « la Villegouée »,
 - que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune
 - l'étude de Maître BALLEREAU Eric, sis 13 rte de Nantes, 44170 NOZAY, à régulariser cette opération.
- Décide à 17 voix « pour » et 1 « abstention » :
 - de confirmer sa demande de subvention dans le cadre du Fonds Chaleur auprès de l'ADEME
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subvention avec Territoire Energie Loire-Atlantique mandaté par l'ADEME pour l'instruction et le versement des subventions octroyées dans le cadre du Fonds Chaleur

l'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la mairie

www.mairie-marsacsurdon.fr



Accueil périscolaire

Le personnel de « La Cabane » ainsi que les enfants ont pu découvrir les nouveaux locaux de l'accueil périscolaire mi-novembre.

Le coût pour la rénovation de ces bâtiments s'élève à 161 887,77 € TTC. Pour la réalisation de ce projet nous avons bénéficié de plusieurs subventions :

- L'Etat via DSIL à hauteur : 51 825 €
- Le Conseil Département via fonds école : 31 023 €

La maison médicale ouvre ses portes en février

La première tranche des travaux, engagée depuis un an dans l'ancienne école 13 Rue S^t Léger (Route de Vay) se termine.

Outre les travaux dans les bâtiments, l'espace extérieur a été entièrement revu afin de faciliter le stationnement et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les infirmier(e)s ainsi que Madame Clémence Eraud, ostéopathe exerçant actuellement à Villeneuve-en-Retz, rejoindront leurs nouveaux locaux courant février.

Nous leur souhaitons une bonne installation.



Une deuxième tranche de travaux est à l'étude afin d'y intégrer la pharmacie et d'autres professionnels de santé.

La révision du PLU entre dans sa dernière phase

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, engagée début 2021 entre dans son ultime phase qui va se poursuivre tout le long de l'année 2023.

La dernière version des objectifs du nouveau PLU, décrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présentée en Conseil Municipal le 2 septembre 2022. Afin de permettre à tous d'échanger avec le service urbanisme, des permanences ont été ouvertes en mairie en novembre 2022 ; d'autres créneaux peuvent être proposés, sur rendez-vous, aux personnes désirant avoir des informations complémentaires sur le PLU.

Le document finalisé, accompagné des plans de zonage et du futur règlement sera présenté aux services de l'état courant février.

Une seconde réunion publique aura lieu :

Le 3 mars 2023, salle des 3 Arches à 19h

Une nouvelle antenne-relais de téléphonie mobile sur la commune cet été

Comme annoncé dans le dernier bulletin, un nouveau pylône de téléphonie mobile sera prochainement installé sur la commune.



Ce mât d'une hauteur de 36m vise à améliorer sensiblement la qualité du réseau de téléphonie mobile sur la commune, tout opérateur confondu, en particulier sur les secteurs Nord et Ouest où la réception est actuellement quasi inexistante.



Les études radio préalables, le choix du site et l'installation ont été confiés par l'Equipe Projet Départementale, à la société Bouygues Telecom pour le compte des 4 opérateurs.

Le site retenu par Bouygues Telecom est situé au lieu-dit « Les Farets » à proximité de la Portais.

La déclaration préalable déposée par l'opérateur en mairie le 14/09/22 a reçu un avis favorable le 05/10/22.

Les travaux viennent de débuter pour une mise en service prévue avant l'été.

La Déclaration d'intention en mairie déposée par Bouygues Telecom, les cartes de couvertures et le rapport d'exposimétrie sont à votre disposition en mairie et sur le site Internet de la commune.



Une nouvelle passerelle à l'Étang de la Roche

Pour la sécurité de tous les promeneurs et randonneurs, il était nécessaire de procéder au remplacement de la passerelle située à la queue de l'étang.

La durée de ces travaux, au grand désarroi de certains, s'est avérée plus longue que prévue, cependant, vous pourrez désormais faire sans risque le tour complet de l'étang.

Nous remercions la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour la réalisation de ces travaux et leur financement.



La carrière de Beau-Soleil

Le projet de remise en état de la carrière de Beau-Soleil est lancé.

Nous avons l'espoir d'une ouverture partielle au public, fin 2023 début 2024.

En effet, le président de la CCCD, M. Alain HUNAULT, nous a confirmé l'inscription de ce projet au budget communautaire 2023.

Ces travaux se dérouleront en différentes phases successives :

- La sécurisation du site et la mise hors d'eau, hors d'air de l'ancienne maison des carriers
- La mise en place des moyens de communication (panneaux explicatifs, QR codes ou autres moyens audio ...)
- La création de chemins ou parcours de randonnées passant par la carrière



Cette réhabilitation s'inscrit dans le projet, « au Pays de la Pierre-Bleue », porté par deux communes sur deux communautés de communes (Cf. : bulletin municipal janvier 2022).

Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Marsac sur Don : c'est pour bientôt !!!

Depuis 2 ans, nous nous efforçons de trouver une solution afin de proposer aux parents de nouvelles places d'accueil pour leurs enfants de moins de 3 ans.

Nous sommes heureux de vous annoncer l'installation sur la commune et ce pour la rentrée prochaine, de la MAM Mille et un Trésors. Elle sera située au 2 rue du Prieuré, anciennement occupé par l'accueil périscolaire.

Les deux assistantes maternelles sont heureuses de se présenter et vous pouvez d'ores et déjà les contacter.



Mille et un Trésors

Bientôt à Marsac sur Don !
la Maison d'assistantes maternelles

Mille et un Trésors

Stéphanie Coué et Stéphanie Jermann, deux assistantes maternelles, déménagent leur MAM à Marsac-sur-Don pour l'été 2023.
Elle comptera 8 places pour des enfants de 0 à 3 ans.
Vous pouvez déjà nous contacter
au 06 74 19 89 83 ou 06 25 65 21 07.
Au plaisir de vous rencontrer !

Les Stéphanies



Carte d'identité et passeport

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé :

- D'effectuer une **pré-demande en ligne** sur le site ants.gouv.fr
- De prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes. **Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.**

Les Communes équipées aux alentours de Marsac-Sur-Don sont :

- Nozay
- Derval
- Blain
- Châteaubriant
- Nort-Sur- Erdre



Les délais d'attente pour un rendez-vous sont d'environ **6 mois**.

Distribution des sacs jaunes

La distribution annuelle des sacs destinés au tri sélectif se déroulera :



le **samedi 11 février de 9h30 à 12h30**
à la salle « Les 3 Arches ».

Collecte des ordures ménagères

Il convient de rappeler que les poubelles et sacs jaunes doivent être déposés au plus tôt à 17H la veille du jour de collecte, soit le **lundi impair pour le bourg et l'est de la commune** et le **lundi pair pour les villages situés à l'ouest de la commune.**

Recensement militaire

Les jeunes marsacais doivent se faire recenser **dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant leur date d'anniversaire.** Pour cela, ils doivent se présenter à la Mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Dès lors, la Mairie leur remettra une attestation de recensement.

Attention : ce document n'a plus de valeur pour certaines démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué. Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de 25 ans (exemple : dossier inscription auto-école ...)





Repas des aînés

À l'instar de l'année dernière, nos aînés se sont réunis au mois d'octobre, pour leur traditionnel repas de fin d'année.

La bonne humeur était au rendez-vous et bon nombre d'entre eux se sont même laissés tenter par quelques pas de danse.

La journée était animée par Baptiste et Damien ; le repas, concocté par Katia et Régis Padiou de l'auberge de la Roche.

Les membres présents du conseil municipal se sont faits un plaisir de les servir.



Nous étions 140 dans la salle « les 3 Arches », et 39 repas avaient été livrés à domicile avant midi. À n'en pas douter, chacun songe déjà au repas de l'année prochaine.

En attendant, nous leur souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année.

Des nouvelles du Conseil Municipal des Jeunes Marsacais (CMJM)



9 nouveaux élus au sein du Conseil Municipal des Jeunes Marsacais cette année. L'effectif du CMJM s'élève à 14 élus.

Gustave, un ancien élu, a souhaité rester dans le groupe afin d'apporter son aide.

Ce groupe très dynamique et motivé, planche déjà sur plusieurs projets importants :

- un pump track : circuit tout terrain fermé. La piste est constituée d'alternance de petites bosses, de virages relevés et de bosses plus grandes permettant de réaliser des sauts. Elle s'emploie généralement à vélo mais aussi en BMX. Certains peuvent être parcourus en skateboard, rollers ou même en trottinette.
- un feu d'artifice
- une boîte à livre...



de gauche à droite
derrière : Gustave, Flora, Léon, Ewen, Elsa
devant : Sélène, Inès, Joshua, Mathis, Léo, Lisette
Absents le jour de la photo : Thibault, Blandine et Enora

Pour travailler sur ces différents projets, ils se réunissent au minimum 1 fois par mois, de préférence le 2^{ème} samedi de chaque mois lorsque la Mairie est ouverte.



Animaux : appel au civisme

Plusieurs signalements nous sont parvenus en mairie concernant des incivilités liés aux animaux domestiques sur la voie publique.

Rappels :

- La divagation des animaux représente un danger pour eux-mêmes et pour autrui. Nous vous rappelons que tout propriétaire est responsable de son animal et que cette infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 euros.
- Pour le respect de tous et la propreté de notre commune, les déjections canines doivent être ramassées et jetées dans une poubelle. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.



Illuminations de Noël

Une grande mesure de technique, avec Loïc, sans qui les illuminations n'existeraient pas,

Un soupçon de magie avec la présence du Père Noël,

Une dose de bonne humeur avec l'ambiance mise par l'Orchestre de l'école de musique de Blain,

Quelques centilitres de chocolat chaud ou de vin chaud, juste de quoi se réchauffer,

Le juste nombre de participants,

Tous les ingrédients sont là pour profiter de ce moment où tout s'éclaire avec les superbes illuminations de Noël de Marsac sur Don.

Un grand MERCI à tous ceux qui ont permis d'organiser cette manifestation et d'en assurer le bon déroulement.

MERCI à vous tous, d'être venus si nombreux pour faire de cette animation, un moment chaleureux et convivial



RENDEZ-VOUS AU MOIS
DE DECEMBRE 2023





Les Intercalées à Marsac-sur-Don

Les animations, « les intercalées » sont proposées par la communauté de communes en partenariat avec les communes et leurs associations.

En 2022, les 7 communes concernées du 8 juillet au 26 août étaient :

- Châteaubriant
- Juigné-des-Moutiers
- La Meilleraye de Bretagne
- Marsac sur Don
- Sion les Mines
- Soudan
- Soulvache

Le vendredi 22 Juillet en fin d'après-midi et soirée, notre commune de Marsac sur Don a proposé 14 animations dans le parc de la mairie.

Ce programme riche a permis à environ 200 personnes de profiter de ces animations gratuites pour petits et grands.



Lecture publique



Rappel des heures d'ouvertures de la médiathèque intercommunale de Marsac-sur-Don :

- mardi : 14h/18h
- mercredi : 10h/12h
- vendredi : 16h30/18h30
- samedi : 10h/12h
- dimanche : 10h/12h

Renseignements :

Service intercommunal de Lecture publique

Tél : 02.40.81.03.33

mediatheque@cc-chateaubriant-derval.fr

mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr/accueil/bibliotheques

L'Office Intercommunal des Sports



Qu'est qu'un OIS ? Un Office intercommunal des sports contribue, en partenariat avec les autres acteurs sportifs locaux, à développer et favoriser la pratique du sport pour toutes et tous sur le territoire. Il réunit élus et habitants qui portent un projet associatif commun.

Et celui du territoire alors ? L'Office intercommunal des Sports du secteur de Derval regroupe 7 communes : Derval, Sion-les-Mines, Mouais, Lusanger, Saint-Vincent-des-Landes, Jans et Marsac-sur-Don.

Ces communes cotisent pour le financement de l'Office Intercommunal des Sports (OIS).

L'OIS assure le développement de la pratique sportive sur le secteur en permettant entre autres :

- L'aide à l'achat de matériel pour les associations sportives locales et/ou les communes ;
- Le soutien de certains événements sportifs locaux ;
- Le recensement de besoins de territoire et des réponses à apporter ;
- Etc.

Très concrètement, c'est grâce au soutien de l'OIS que les enfants de l'animation sportive départementale peuvent s'initier au sport de glisse avec l'achat de paires de Rollers. Ou comme l'association locale « les as du volant » qui a été lancée par l'OIS.

On a besoin de vous ! Suite à la réunion du 9 novembre 2022 avec les élus référents, parents d'enfants du multisport et autres acteurs du monde sportif des 7 communes, un nouveau bureau a été élu.



Nouveau bureau

Président : Philippe Defachelles : élu à Jans

Secrétaire : Marie-Laure Neveu : Parent multisport à Sion les Mines

Trésorière : Caroline Bourseau : Parent multisport à Marsac sur Don





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

JANVIER	Manifestation	Association	Lieu
Vendredi 06 janvier (19H30)	Vœux du Maire	Mairie	Salle les 3 Arches
Samedi 14 janvier	Assemblée Générale	UNC	Salle municipale
Samedi 28 janvier	Choucroute de la mer	ASM	Salle les 3 Arches
Samedi 28 janvier	Galette des rois	Entraid'addict	Salle municipale

FÉVRIER	Manifestation	Association	Lieu
Samedi 04 février	Amica jeux	Amicale Laïque	Salle municipale
Dimanche 12 février	Loto	AHCM	Salle les 3 Arches
Samedi 25 février	Repas des bénévoles	CALM	Salle municipale
Dimanche 26 février	Thé dansant	Club du Don	Salle les 3 Arches

MARS	Manifestation	Association	Lieu
Dimanche 12 mars	Assemblée Générale	CALM	Salle municipale
Samedi 18 mars (19H30)	Repas et soirée dansante	Ecole Saint Léger	Salle les 3 Arches
Dimanche 26 mars (9H-15H)	Puces des couturières	Bricoler Don couture et Compagnie	Salle les 3 Arches

AVRIL	Manifestation	Association	Lieu
Dimanche 02 avril	Loto	ASM	Salle les 3 Arches
Samedi 15 avril (dès 10H)	Repas à emporter	Association Communale de Chasse	Préau de l'étang de la Roche
Vendredi 28 avril	Tournoi de pétanque	Club du Don	Parking salle les 3 Arches

MAI	Manifestation	Association	Lieu
Dimanche 07 mai	Vide grenier	Ecole Saint Léger	Etang de la Roche
Lundi 08 mai	Cérémonie du 08 mai	UNC Mémoire	Monument aux morts / salle municipale
Samedi 13 mai	Amica jeux	Amicale Laïque	Salle municipale
Dimanche 21 mai	Rando VTT/pédestre/cyclo	ORE	Préau de l'étang de la Roche

JUIN	Manifestation	Association	Lieu
Samedi 03 juin	10 ans amicale laïque (animations diverses)	Amicale Laïque	Parc de la mairie ou Salle les 3 Arches
Dimanche 11 juin	Concert	Don qui Chante	Eglise
Samedi 17 juin	Fête de l'école	Ecole Val du Don	Parc de la mairie
Dimanche 18 juin	Kermesse	Ecole Saint Léger	Parc de la mairie
Samedi 24 juin	« Quand la musique est don » et Forum associations	AHCM et Mairie	Bourg

JUILLET-AOÛT	Manifestation	Association	Lieu
Dimanche 02 juillet	Repas	Le Panier Marsacais	Préau de l'étang de la Roche
Jeudi 13 juillet	Soirée moules/frites	CALM	Parc de la mairie
Mercredi 26 juillet	Pique-nique	Club du Don	Préau de l'étang de la Roche
Dimanche 27 août	Balade gourmande	CALM	Chemins marsacais

SEPTEMBRE	Manifestation	Association	Lieu
Dimanche 10 septembre	Assemblée Générale	Association Communale de Chasse	Salle municipale
Dimanche 10 septembre	Randonnée	Entraid'addict	Préau de l'étang de la Roche
Dimanche 17 septembre	Descente des caisses à savon	CSM	Bourg
Samedi 23 septembre	Course cycliste	Etoile Cycliste du Don	Marsac sur Don

OCTOBRE	Manifestation	Association	Lieu
Samedi 21 octobre	Assemblée Générale	Etoile Cycliste du Don et ORE	Salle municipale
Samedi 21 octobre	Repas des aînés (CCAS)	Mairie	Salle les 3 Arches
Samedi 04 novembre	Soirée années 80	AHCM	Salle les 3 Arches

NOVEMBRE	Manifestation	Association	Lieu
Dimanche 12 novembre	Cérémonie du 11 novembre	UNC Mémoire	Monument aux morts / salle municipale
Samedi 18 novembre	Repas (35 ans du club)	Etoile Cycliste du Don	Salle les 3 Arches
Dimanche 26 novembre	Thé dansant	Club du Don	Salle les 3 Arches

DÉCEMBRE	Manifestation	Association	Lieu
Vendredi 01 décembre	Illuminations de Noël	Mairie	Bourg
Dimanche 03 décembre	Marché de Noël	Amicale Laïque	Salle les 3 Arches
Dimanche 10 décembre	Loto	APEL et OGEC de l'école Saint Léger	Salle les 3 Arches



Comité local d'information et de coordination gérontologique

Vous avez besoin d'informations sur vos droits, les prestations, les services pour le maintien à domicile ?

Si vous avez plus de 60 ans ou souffrez d'un handicap pour le maintien à domicile, pour la recherche d'un hébergement ou pour des aides financières, le CLIC se tient à votre disposition pour vous informer de vos droits. Le CLIC peut également réaliser une évaluation de vos besoins afin d'apporter une réponse adaptée.

L'accueil se fait sur rendez-vous au CLIC de Chateaubriant

10 A rue d'Ancenis à Chateaubriant

Tel : 02 28 04 05 85

ou par mail clidupaysdechateaubriant@wanadoo.fr



Autonomie numérique

Rendre accessible le numérique aux personnes souffrant de handicap.

L'association ACIAH a été conventionnée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour accompagner en Loire Atlantique, les personnes souffrant d'un handicap (Voyants ou non-voyants) vers l'autonomie numérique grâce à des moyens de compensation du handicap.

Pour les ateliers, contacter M^{me} Trachi
au 07 67 98 26 72.

Pour connaître l'agenda des ateliers dans le nord du département : aciah.xyz/agenda



La halte répit

Un lieu d'accueil des enfants en situation de handicap quel que soit les différences.

La Halte Répit est installée au sein du centre de loisirs de la Borderie et accueille les enfants de 3 à 17 ans. Ils profitent ainsi des activités du centre de loisirs accompagnés par des professionnels et permet un moment de répit pour les parents.

Le tarif est calculé sur le quotient familial à la demi-journée sans repas de 3,55€ à 6,92€ et pour la journée avec repas de 5,27€ à 10,33€

Pour les inscriptions, **contacter le Guichet Unique**
au 02 40 28 88 89 ou
guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr



Le relais des aidants

Une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants de personnes atteintes de maladies neuro-évolutives.

C'est un lieu d'écoute, d'information et de formation pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés mais également de découvrir des outils pour éviter de s'épuiser, comme des ateliers de bien être, des moments de parole par des rencontres avec d'autres aidants, des séjours répit pour partager des temps agréables avec le proche accompagné dans un cadre adapté et convivial...

Le relais des Aidants
02 40 66 94 58
contact@alfarepit.fr



Le Cabinet infirmier

Le cabinet infirmier de Marsac-sur-Don et Jans vous accueille sans rendez-vous au sein de leur cabinet :

1 bis, rue Pierre Perchais à Marsac (près de la Mairie) du lundi au vendredi de 7h00 à 7h45 ; et bientôt au **13 Rue St Léger** (Maison Médicale).

Et à domicile, sur rendez-vous au 02.40.51.02.86

(il est demandé de laisser un message sur le répondeur afin de pouvoir vous rappeler après les soins).



Chèque Energie, Chèque Fuel, Chèque Bois, comment s’y retrouver ?

Face à l’inflation notamment des prix de l’énergie, le gouvernement multiplie l’attribution de chèques pour aider les ménages les plus modestes. Nous vous proposons de faire le point pour vous permettre de vérifier vos droits.

1- Le chèque énergie

Généralisé en 2018 pour remplacer les tarifs sociaux de l’énergie, le chèque énergie est une aide versée, **sous conditions de ressources**, pour :

- Le paiement des factures d’énergie
- L’achat de combustible
- Certains travaux énergétiques.

En 2022, son montant variait entre **48 €** et **277 €** par an.

Le chèque énergie est destiné aux personnes ayant des ressources modestes. En fonction du **revenu fiscal de référence (RFR)** du ménage et de la composition du foyer.

Si vous êtes éligible vous n’avez aucune démarche à faire. Vous avez dû recevoir automatiquement votre chèque énergie par courrier. À noter que les chèques énergie 2022 peuvent être utilisés jusqu’au 31 mars 2023. Si vous remplissez les conditions du chèque énergie et que vous ne l’avez pas reçu, vous pouvez contacter l’assistance Utilisateur du chèque énergie par téléphone au 0 805 204 805

A ce chèque énergie s’ajoutent d’autres chèques **en complément** développés ci-après.

	5600€	6700€	1700€	
RFR/UC¹	<RFR/UC	<RFR/UC	<RFR/UC	
<5600€	<6700€	<7700€	<10800€	
1 UC	194 €	146 €	98 €	48 €
1< UC <2	240 €	176 €	113 €	63 €
2 UC et +	277 €	202	126 €	76 €

Conditions pour être éligible au chèque énergie

2- Le chèque énergie exceptionnel

Pour faire face à la flambée des prix de l’énergie, un nouveau chèque énergie exceptionnel d’un montant de 100 à 200 € sera versé à partir du mois de décembre 2022. Le montant du chèque énergie exceptionnel sera de 100 à 200 € selon les mêmes critères les revenus et la composition du foyer. Son versement est prévu à partir de la fin de l’année 2022. Cette aide viendra s’ajouter au chèque énergie annuel déjà adressé en 2022.

RFR/UC < 10800 €	10800€ < RFR/UC < 17400€
200 €	100 €

Conditions pour être éligible au chèque exceptionnel énergie

3- Le chèque énergie fuel

Les conditions d’attribution du chèque fuel d’un montant de 100 ou 200 € diffèrent un peu de celles du chèque énergie sous réserve d’avoir un chauffage au fuel.

Pour les ménages qui ont déjà utilisé un chèque énergie pour payer une facture de fioul par le passé, un envoi automatique du chèque fioul aura lieu d’ici fin novembre 2022.

Pour les autres ménages éligibles, ceux-ci devront faire leur demande sur **un guichet en ligne dédié qui sera ouvert à compter du 8 novembre et jusqu’au 31 mars 2023** (<https://chequefioul.asp-public.fr/chqfuel/>). Il suffira de transmettre une facture de fioul pour percevoir l’aide le mois suivant.

En effet, cette aide fioul, qui prend la forme d’un chèque énergie, pourra être utilisée pour le paiement de tout type de factures d’énergie (gaz, d’électricité, fioul, pellets de bois, etc.). Les ménages éligibles qui auraient déjà rempli leur cuve de fioul au moment de la réception du chèque ne perdront donc pas le bénéfice de l’aide : **ils pourront utiliser ce chèque pour payer par exemple leur facture d’électricité ou leur prochaine facture de fioul, et ce jusqu’au 31 mars 2024.**

RFR/UC < 10800 €	10800€ < RFR/UC < 20000€
200 €	100 €

Conditions pour être éligible au chèque fuel

4- Le chèque bois

Lors de l’adoption du budget 2023, le parlement a intégré une aide aux ménages se chauffant au bois. Cette aide sera accessible à partir du 22 décembre 2022. D’un montant variant de 50 à 200 € qui dépendra des revenus du foyer, de sa composition et du combustible utilisé, buches ou pellets. A l’heure où nous mettons en page le bulletin, les conditions précises n’ont pas encore été définies.

¹RFR/UC : Revenu Fiscal de Référence par Unité de Consommation. La 1^{ère} personne du ménage compte pour 1 unité de consommation, la 2^{ème} personne du ménage pour 0,5 unité de consommation, la 3^{ème} et les suivantes pour 0,3 pour unité de consommation.



Environnement / mobilités

Louer un vélo à assistance électrique gratuitement pendant 15 jours c'est possible !

La communauté de communes propose un service de location de vélos à assistance électrique bien utile sur notre commune vallonnée. Pour développer ce service dont la distribution a été généralisée sur les communes de la communauté de communes, il a été décidé d'instituer la gratuité pour les 15 premiers jours pour tout nouvel usager. A l'issue de ces 15 jours, les tarifs proposés sont très intéressants comparés au prix d'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Tarifs

- Gratuité les 15 premiers jours
- 10 € pour 1 semaine
- 15 € pour 2 semaines
- 25 € pour un mois
- 70 € pour un trimestre

Pour accéder à ce service contactez la mairie ou France Services à Derval.

Tel : 02 40 81 82 26

Une aide financière pour acheter un vélo à assistance électrique !

Dans la continuité du service de location de vélos à assistance électrique, la communauté de communes de Châteaubriant-Derval a décidé d'une aide de 100 € par foyer fiscal pour tout achat d'un vélo à assistance électrique dans un magasin du territoire.

Le formulaire à complété est à demander à France Services à Derval

Tel : 02 40 81 82 26

C'est le moment de tester une voiture électrique !

Une station d'autopartage sera opérationnelle au 1er trimestre 2023 avec 2 véhicules électriques. Installée sur le parking du Super U à Derval, vous pourrez louer un véhicule à la demi-journée (7 heures maximum) ou à la journée (14 heures maximum) avec retour à l'emplacement initial.

Le tarif est de 10 € la demi-journée et 20 € la journée.

Pour s'inscrire, se rendre sur le site

<http://clem.mobi/autopartage>

Testez le transport à la demande

Aléop à la demande est la solution facile de transport collectif sur réservation pour se rendre au travail, à la piscine, aller faire ses courses, se rendre à l'hôpital... Ce service fonctionne du lundi au vendredi sauf jours fériés. Il permet un aller/retour par jour entre 7 heures et 19 heures, sur réservation la veille avant 16 heures par téléphone auprès de la maison de la Mobilité.

Tel : 02 40 28 9 60.

Pour les moins de 70 ans il y a 3 points d'arrêts sur notre commune. Pour les plus de 70 ans, le service est de porte à porte du domicile à la destination.

Tickets à l'unité 2,40 €, carnet de 10 tickets 21,00 €



ÉCOLE SAINT LÉGER



La rentrée à l'école St Léger



Cette année, l'école Saint Léger a accueilli 87 élèves répartis dans 4 classes.

- PS/MS : **Lena Deunf Le Naour** (lundi/mardi/jeudi) avec **Flavie Branchereau** (ASEM)
- GS/CP : **Séverine De Mets** avec **Cathy Bertin** (ASEM)
- CE2/CM1 : **Charlotte Launay**
- CE1/CM2 : **Aurélie Pelé**
- **Céline Brémand** assure le complément de temps de Lena Deunf Le Naour le vendredi.
- Poste d'adaptation : **Stéphanie Vines**

Projet de l'année : Voyage autour du monde

Cette année, l'équipe enseignante emmènera ses élèves faire le tour du monde à la découverte des continents, des arts, des traditions et des lieux mythiques des différents pays.

Le cirque est venu également se greffer au projet, du 12 au 16 décembre, avec la présence du chapiteau d'Alexandro Klissing.



Les enfants ont pu choisir une spécialité après avoir essayé plusieurs activités. Les ateliers ont été menés par les artistes du cirque. Les acrobates de l'école St Léger se sont produits lors de la soirée du vendredi 16 décembre sous le chapiteau !

Ce fut un réel succès pour toute la communauté éducative !

D'autres temps forts marqueront l'année

Projet musique au premier semestre pour toutes les classes avec un intervenant du Conservatoire de musique de Châteaubriant.

Projet musique avec une artiste pour les GS/CP et **projet théâtre** pour les CE2/CM1

Bibliothèque, **Piscine** de la GS au CM2

Anglais de la GS au CM2 et **initiation à l'allemand** pour les CM1/CM2 avec un professeur du collège Saint Joseph à Nozay

Marché du printemps, Carnaval ...



Inscriptions année scolaire 2023/2024

Les enfants non scolarisés, nés en 2020 ou précédemment, peuvent déjà être inscrits, pour la rentrée prochaine. Merci de prendre contact avec chef d'établissement, pour convenir d'un rendez-vous.



02 40 87 58 26 (vendredi jour de décharge)

stleger.marsac@wanadoo.fr

Blog de l'école : marsac-stleger.fr

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VAL DU DON



L'école *Le Val du Don* a la joie d'accueillir **Émeline Bernard** en tant que **Volontaire en Service Civique** du 12 décembre 2022 au 30 juin 2023.

Émeline Bernard aura deux missions principales : proposer aux élèves des activités sur le temps de récréation et les accompagner dans l'éducation à la citoyenneté mais aussi la mise en place de la nouvelle bibliothèque. Elle va ainsi pouvoir finir de couvrir les livres, les classer, les enregistrer et mettre en place un système d'emprunt. Elle aura aussi un rôle de soutien pédagogique dans l'école.



Journées Portes Ouvertes

Les portes ouvertes de l'école *Le Val du Don* se sont tenues **le samedi 7 janvier 2023**.

Les familles le souhaitant ont rencontré l'équipe enseignante ainsi que les partenaires de l'école. Les élèves ont pu écouter des contes créés et lus par d'autres élèves ainsi que participer à un atelier cuisine. Un temps convivial a été proposé en fin de matinée pour déguster leur préparation.

L'école à l'heure de la création artistique

Les trois classes de l'école *Le Val du Don* ont créé un spectacle en lien avec le thème de l'année « contes d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et d'autrefois ». Ce spectacle a été imaginé par Hicham Laoui, professeur de musique du conservatoire de Châteaubriant et les élèves. Ils ont répété tous les jeudis afin d'être prêts pour leur représentation devant les familles qui a eu lieu le 17 janvier.

L'équipe enseignante et éducative de l'école vous adresse ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2023 !

De nouveaux outils informatiques

L'école *Le Val du Don* a été dotée de nouveaux outils informatiques : des ordinateurs portables pour les élèves et les enseignantes, un grand écran et un vidéoprojecteur dans chaque classe ainsi que la mise à jour des anciens PC. Les élèves ont eu la surprise de découvrir leur nouvelle classe au retour des vacances le 7 novembre dernier.

Ces outils sont très utiles dans tous les domaines d'apprentissages, comme l'histoire, la géographie, l'art, les mathématiques, la géométrie. Ils permettent aussi de donner aux élèves les premiers éléments d'une culture numérique tout en les sensibilisant à ses usages.

Nous remercions la municipalité pour son soutien et son investissement auprès de nos élèves et personnels.



Les inscriptions à l'école *Le Val du Don*

Les inscriptions à l'école primaire publique *Le Val du Don* s'effectuent tout au long de l'année en passant en mairie ou en prenant contact avec l'école.

Pour les inscriptions de septembre 2023 en petite section de maternelle, Catherine Lizé Dauvé, directrice, se tient à votre disposition pour échanger et vous faire visiter l'école.

Contact : Tél. 02 40 87 77 48
Mél. ce.0442736K@ac-nantes.fr



La Route du Rhum à l'école *Le Val du Don*

Cette année, les élèves de cycle 2 et 3 ont suivi les skippers de *La Route du Rhum*. C'est une course de bateaux qui relie Saint Malo à la Guadeloupe. Elle a débuté le mercredi 9 novembre 2022. Il y a différents types de bateaux qui y participent : les Class 40, les Ocean 50, les Imocas, ... La course a été difficile pour les concurrents et même dangereuse pour certains. Chaque jour, les élèves regardaient l'avancée de la course et suivaient le classement. Cela leur a permis de découvrir du vocabulaire maritime et géographique.



Les élèves de CM1-CM2 ont, en parallèle, participé à une course virtuelle sur Virtual Regatta ce qui leur a permis de participer, à leur façon, à *La Route du Rhum*. Pendant cette course, ils ont pu naviguer à côté des skippers, mais également à côté d'autres classes et même de certains parents qui ont participé à la course.



Ils ont pu communiquer avec une autre classe de Toulon qui naviguait à côté de leur bateau. La classe de cycle 3 est arrivée en bonne position, ils étaient 69 162^{ème} sur plus de 180 000 participants. Ils étaient fiers d'eux.

Visite des sapeurs-pompiers de la caserne de Vay

En lien avec leur prochain Congrès départemental qui se déroulera le 6 mai 2023, quatre Sapeurs-Pompiers de Vay sont venus présenter leurs véhicules sur le parking de la salle des Trois Arches le 18 octobre dernier. Certains élèves ont été surpris car parmi les pompiers, il y avait une femme. Cette présentation a suscité beaucoup de plaisir et quelques vocations.

En lien avec cette manifestation, tous les élèves auront une formation sur « les gestes qui sauvent » en début d'année 2023.

Nous remercions les Sapeurs-Pompiers de Vay pour leur engagement auprès de nos élèves.



Bientôt à Marsac sur Don !
la Maison d'assistantes maternelles

Mille et un Trésors

Stéphanie Coué et Stéphanie Jermann, deux assistantes maternelles, déménagent leur MAM à Marsac-sur-Don pour l'été 2023.

Elle comptera 8 places pour des enfants de 0 à 3 ans.

Vous pouvez déjà nous contacter
au 06 74 19 89 83 ou 06 25 65 21 07.

Au plaisir de vous rencontrer !

Les Stéphanies

APEL St Léger

La rentrée est loin maintenant pour nos chères têtes blondes... Nous, membres de l'association, avons également repris le rythme de nos réunions mensuelles ; nous avons ainsi procédé à l'AG le 17 novembre, l'association perd quelques parents dont les enfants sont entrés au collège à la rentrée, c'est donc avec 8 membres actifs que nous débutons cette nouvelle année scolaire 2022-2023.

Ainsi le conseil d'administration de l'APEL a élu son nouveau bureau :

- Présidente : Aurore HAMON
- Vice-Présidente : Hélène CLAVIER
- Trésorière : Caroline BOURSEAU
- Secrétaire : Pierre-Alexandre LAHEUX

Membres actifs : Sébastien Créquer, Yann Jamin, Elise Jamin, Myrène Amelolt.

Maintenant vient l'heure du bilan du premier trimestre qui fut marqué :

- par la semaine d' « école du cirque » : l'Apel en collaboration avec l'équipe enseignante et la troupe Alexandro Klising a offert une semaine d'apprentissage des arts du cirque à tous les petits écoliers de St Léger, clôturée par un grand spectacle sous chapiteau le vendredi 16 décembre.
- par la vente de nos chocolats de Noël en collaboration avec la chocolaterie Chénaï de Nozay ; nous tenions à remercier tous les parents qui font l'effort de participer à ce type d'opération.

En effet les Fêtes de fin d'année passées, notre joyeuse équipe de bénévoles attendent de vous revoir très vite pour notre prochain RDV, **le samedi 18 mars pour le retour de notre traditionnel REPAS d'école à thème** après 3 ans d'absence !!!

Cette année la salle des 3 Arches se transformera en une bulle festive sur le thème de l'année « **Voyage autour du monde** », avec repas exotique et animé ! Suivi d'une soirée dansante... Ainsi nous vous attendons nombreux, parés de vos plus belles tenues venants des 4 coins du monde, qu'elles soient chics ou décontracté, folles ou sérieuses, rigolotes, décalées... bref vous l'aurez compris tout est permis, pour faire de cette soirée un moment convivial !

Une autre date à noter dans votre agenda pour 2023 :

le dimanche 7 mai : vide-greniers à l'étang de la roche à Marsac.

Renseignements et réservations au 06 87 07 57 12.



De gauche à droite :

Pierre Alexandre Laheux, Caroline Bourseau Laheux, Aurore Hamon et Hélène Clavier

Absents : Myrène Amelot, Elise Jamin, Sébastien Créquer et Yann Jamin

N'hésitez pas à en parler autour de vous, amis, voisins, grands-parents, cousins...tous sont les bienvenus pour cette soirée pleines de surprises....

Si vous souhaitez donner vos idées, nous aider à la mise en place de cet événement contactez-nous au 0687075712 ou par mail clavier-h@orange.fr

Contact

Aurore HAMON, présidente

Tél. : 06 49 74 28 15

hamonaurore@yahoo.com



OGEC St Léger



En haut de gauche à droite : Julie MAGNE, Fanny PERRIGAUD, Jonathan GARAUD, Jérémy HOUGUET, Jérémy JANVIER, Eléonore JARET.

En bas de gauche à droite : Yaëlle GEINGUENE (secrétaire), Charlène COLIN, Aurélie MIGOT (présidente), Delphine CHAUVIN (trésorière)

Petits changements de cette année 2022/2023 :

- Deux nouvelles recrues pour l'équipe de l'OGEC.
- Notre ASEM Flavie BRANCHEREAU est rejointe cette année par Cathy BERTIN, qui est dans la classe de Séverine depuis le 12 septembre.
- Aménagement du parking par les membres de l'Ogéc.

Projet de l'année :

- Changement de la chaudière au cours de cette année.

Belles fêtes à tous !

Les membres OGEC



Amicale laïque

En septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école et l'Amicale Laïque, ses activités. Les 1^{er} et 5 novembre, 12 familles se sont mobilisées pour notre traditionnelle **Opération Jus de pomme**. D'abord pour la cueillette et le pique-nique, puis le pressage et la mise en bouteilles.

Le Cru 2022-23 est désormais prêt pour la vente (2,50 € la bouteille de jus de pomme bio) ... et pour l'avoir goûté, cette année, il est particulièrement sucré !...

Le 19 novembre avait lieu notre première Amicajeux, **après-midi jeux de société avec la participation récurrente du Club d'échecs** de Gilles BRODIN.

Exceptionnellement, un tournoi d'échecs avait été organisé à cette occasion, et une quinzaine de joueurs se sont affrontés. Nous avons eu la joie d'accueillir un public nombreux tout au long de l'après-midi et avons partagé un goûter convivial.

Prochain rendez-vous : le 4 février 2023 !

Le Marché de Noël du 4 décembre a été un succès. Beaucoup de familles sont passées admirer les créations des **14 exposants présents**, des enfants de l'école, des **Papoteuses Créatives** (mamans artistes de l'école) et des **producteurs locaux**, écouter les enfants chanter et déguster un vin chaud, une part de gâteau ou une des délicieuses soupes réalisés par les parents pour l'occasion.

Merci à tous pour votre présence et pour ce beau moment partagé !

Nous en profitons pour vous rappeler que **l'Amicale Laïque est une association ouverte à tous** dont les principaux objectifs sont de soutenir les projets de l'école publique, de contribuer à la formation civique des enfants et de proposer des activités culturelles et ludiques.

Nous accueillons avec joie toutes les personnes qui souhaitent rejoindre notre équipe !

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 28 janvier 2023.

Contact

amicalelaiquemarsac@gmail.com



La Cabane

Après quelques mois de travaux, les enfants ont été accueillis fin novembre dans les nouveaux locaux de l'accueil périscolaire situés au 12 rue Saint Martin (ancienne halte-garderie). Un grand changement pour eux et pour l'équipe d'animation. Tous sont ravis d'utiliser ces nouveaux espaces !

Le conseil d'Administration et le personnel de La Cabane tiennent à remercier les membres de l'équipe municipale pour leur implication dans ce projet.



Le Club du Don

Depuis les restrictions sanitaires nous avons du mal à repartir. Aux réunions bimensuelles nous sommes une vingtaine d'adhérents en comptant la pétanque, c'est peu.

Nous avons des adhérents âgés, malades ou entrés en maison. J'aimerais que de nouveaux retraités viennent se joindre à nous pour rajeunir le club et trouver de nouvelles activités autres que les cartes (tarot, belote). En interclub : Marche le mardi, Cartes tous les lundis, d'octobre à fin mars.

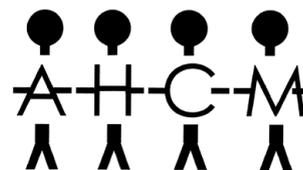
Au pique-nique de juillet on était une soixantaine, très belle journée dans la joie et la bonne humeur on avait fait préparer un plateau repas, ce qui a plu énormément.

Alors les jeunes retraités venez nous rejoindre !

Contact
Marie-Annick BARBOTIN
 Tél. : 02 40 87 59 27



L'AHCM



Malgré la situation sanitaire qui a mis en pause bon nombre de manifestations associatives, l'Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise a continué d'œuvrer afin de venir en aide financièrement à des familles touchées par le handicap. Sur les 2 dernières années, une somme de 6 500 € a pu être redistribuée à 5 familles différentes de Marsac et des communes alentour. Ces fonds ont permis de financer : le remplacement de véhicules, l'aménagement intérieur pour faciliter le transport de fauteuil, un suivi par un ergothérapeute, une aide d'urgence suite à un incendie.

Le loto humanitaire du début d'année 2022, le vide maison qui s'est tenu au Bas Morvel en octobre ainsi que la traditionnelle Soirée Années 80 qui s'est déroulée il y a peu, ont été de francs succès et ce grâce à vous. Merci à tous pour votre participation !

Les fonds récoltés vont permettre d'aider 2 jeunes garçons de Conquereuil et de Jans pour le remplacement de fauteuils

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates de nos prochaines manifestations 2023 :

- Loto humanitaire animé par JP RIBAUT : 12 février
- «Quand la musique est don» le 24 juin (nouveau, fête de la musique)
- Soirée Années 80 : 04 novembre

Au plaisir de vous y retrouver !



L'Avenir Sportif Marsacais (ASM)

La saison 2022-2023 débutée en août est placée sous le signe du changement. En effet, après 9 ans à entraîner les seniors, Fabien Drouaud a décidé d'arrêter et a été remplacé par Jean-Baptiste KOUAKOU. Fabien reste notre éducateur pour l'école de foot et dirigeant au sein du club.

L'entente mise en place avec Vay en 2021-2022 s'est transformée en groupement depuis la rentrée pour les jeunes de 11 à 18 ans. Cela nous permet de proposer une équipe minimum par catégorie. Ce groupement est une réussite pour tous, joueurs et dirigeants, et permet à chacun de s'épanouir dans sa passion.

De ce fait nous avons demandé à l'US Vay une fusion de nos clubs afin de consolider ce groupement, de proposer une continuité en seniors, de bénéficier d'infrastructures plus grandes et surtout de licenciés plus nombreux. Depuis le 1er décembre et un vote au sein de l'US Vay, cette fusion est actée et verra le jour pour la saison 2023-2024.

Comme vous le comprenez, l'AS Marsac vit ses dernières heures seule mais continuera à exister au sein de cette fusion. Nous pourrions ainsi pallier à la baisse de nos effectifs en école de foot et permettre aux plus jeunes de continuer la pratique de celui-ci.

Commence maintenant un travail important avec les membres de l'US Vay pour débiter cette fusion dans les meilleures conditions et avec la même philosophie.

Nous profitons de cet article pour remercier nos sponsors, nos dirigeants et bénévoles, notre arbitre et la Mairie, toujours à l'écoute et au soutien du club.

Je vous rappelle la soirée choucroute de la mer le 28 janvier 2023 (réservation possible auprès des joueurs et dirigeants) ainsi que le loto qui aura lieu le 2 avril 2023.



UNC Marsac sur Don – Mémoire



La Commémoration de l'Armistice de 1918 s'est déroulée le Dimanche 13 Novembre, en présence de nombreux adhérents, familles et enfants, dont le Conseil Municipal Jeunes. Personnalités civiles et militaires étaient également présentes, ainsi que la Fanfare de Guémené-Penfao qui a précédé le défilé, de la Mairie au Monument du Souvenir.



Ce fut l'occasion pour le Commandant Phélippeau de remettre la Médaille de Reconnaissance de la Nation, avec agrafe «Afrique du Nord» à Jacques Cornuault.

À l'issue de la cérémonie, Monsieur le Maire conviait tous les présents à prendre le verre de l'amitié, à la Salle Municipale. Deux médailles du Mérite UNC – argent – furent remises à deux Soldats de France : l'une à Daniel Crochard, Président de l'Association, par Louis Prime et l'autre à Jean-Pierre Drouaud, Secrétaire, par Michel Houllier.

S'en suivit le repas traditionnel, dans une ambiance chaleureuse, réunissant 41 adhérents et conjoints.



Le CALM

Le Comité d'Animations et de Loisirs Marsacais a été très heureux de vos nombreuses participations enjouées aux deux événements majeurs organisés cet été ; le Moules-frites du 13 juillet ainsi que la Marche Gourmande du 28 août. Pour remerciement, le repas des bénévoles se déroulera le samedi 25 Février 2023 à 19h30 en Salle municipale à Marsac-sur-don.

Une pièce de théâtre de la troupe "des gens. T" Vous a été proposée par le C.A.L.M. samedi 10 décembre à 20h30 en Salle des 3 Arches.



Pour suivre l'actualité du C.A.L.M., un **groupe Facebook** a été créé «C.A.L.M Marsac-sur-don», venez nous rejoindre !



LES COMPAGNONS DU DEVOIR
et du Tour de France

JOURNÉES PORTES OUVERTES

14 ET 15 JANVIER / 11 MARS 2023

EN SAVOIR PLUS



La Caisse à Savon Marsacaise



L'association « CSM-Caisse à Savon Marsacaise », a pour objectif d'animer le bourg de Marsac sur Don en organisant une descente de caisses à savon folkloriques, et également de venir en aide à une association locale à but non lucratif, différente à chaque édition. Cette journée, se veut placée sous le signe de la convivialité et de la solidarité.

Cette année 2022, l'association CSM a dû faire face à quelques aléas internes, mais ces expériences ont permis à l'association de faire le choix de rebondir, et notamment de constituer un nouveau bureau composé de :

- deux co-présidents : Michaël BENOIT et Mickaël LAUNAY
- d'un trésorier : Jean-Yves ALAIN
- d'une secrétaire : Claudia MARTIN
- d'un vice-secrétaire : Olivier FIOT
- de deux membres : Jacques et Christopher MARTIN

La réussite de l'édition 2022, a été également une très belle récompense pour l'association, qui a ainsi pu remettre un chèque de 800€ aux NOZ'Elles, qui participeront au Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc en Mars 2023.

L'association CSM prépare d'ores et déjà la 4ème édition de descente de caisses à savon, qui se déroulera le dimanche 17 septembre 2023. Les inscriptions seront disponibles courant du 1^{er} trimestre 2023, sur le nouveau Facebook de l'association : « CSM-Caisse à Savon Marsacaise ».



N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement, et à nous rejoindre en tant que bénévole.
Bonne humeur garantie !



Contact possible via la page Facebook, ou par mail : claudia.besnier@wanadoo.fr, ou par téléphone :

Michaël BENOIT
Co-Président
06 89 54 06 36

Mickaël LAUNAY
Co-Président
06 81 07 40 22

Jean-Yves ALAIN
Trésorier
06 09 47 46 80

Claudia MARTIN
Secrétaire
06 78 82 53 07

Olivier FIOT
Vice-Secrétaire
06 80 31 52 83





Chorale *Don qui chante*

Ce n'est pas tant le chant qui est sacré, c'est le lien qu'il crée entre les êtres
- Philippe BARRAQUÉ -

Après 2 années bien perturbées par la pandémie, nous avons pu reprendre normalement nos activités en septembre avec une cinquantaine de choristes, autour de notre cheffe de chœur, Claudine DANET. Nous préparons activement notre concert qui aura lieu à l'église de Marsac le **dimanche 11 juin 2023**.

Ce concert marquera les 10 ans de notre chorale et, pour l'occasion, nous serons accompagnés par la chorale de RENNES, «Les Baladins de l'Ille», avec qui nous avons développé des liens d'amitié au fil de ces dix années.

Afin de fêter cet anniversaire avec nous, nous vous invitons à noter dès à présent cette date dans vos agendas, et dans cette attente, nous vous souhaitons une belle année 2023.



Contact

donquichante@gmail.com

Maryline ROUL-LEMARIOUX
Co-présidente
02 40 87 53 41

Annie PLANCHOT
Co-présidente
02 40 87 36 05

Bricoler Don Couture et Cie

En cette nouvelle saison, l'association «Bricoler Don Couture et Cie» s'agrandit un peu plus comme chaque année. Il reste de la place pour toute personne intéressée.

Pour se retrouver, toujours le 3ème mardi de chaque mois, de 19h30 à 22h-22h30, à la salle municipale.

Pour la troisième année consécutive, nous avons apportés à notre façon un peu de chaleur et de réconfort à Octobre Rose, en participant et en réalisant des coussins cœur et des turbans.

Chaque mois des propositions de tutos sont faites pour la réalisation de différentes créations à faire par soi-même. Faire partie de cette association est aussi un moyen d'apprendre, ou d'apporter ses connaissances pour celles et ceux qui en ont besoin. De très bons moments de partage et d'échanges dans la détente et la bonne humeur.



Le 26 mars prochain, nous organisons nos 3^{èmes} puces de couturières. Toutes personnes intéressées peuvent nous joindre au 06 79 12 48 28.

Venez nombreux.

Les Bouquets marsacais

Les bouquets marsacais est une association d'art floral qui se réunit le vendredi après-midi de 14h à 16h30 une fois par mois.

Afin de réaliser une composition florale sur différents thèmes en fonction des saisons, encadré d'une personne qualifiée.



Les cours sont ouverts à tous et à toutes, les débutants seront les bienvenus.

Contact

Mme Marie Noëlle Morel
Tél. 06 69 71 17 44

Entraid'addict 44 à vos côtés



Le nombre de personnes qui font appel à Entraid'Addict est en augmentation et les appels téléphoniques s'en ressentent également. Si vous ou votre entourage avez besoin d'aide pour toutes addictions, n'hésitez pas à appeler ou à venir aux réunions qui ont lieu salle municipale le 3^{ème} vendredi de chaque mois à 20h.

Contact

Roger COURCOUL
Tél. : 07 70 52 59 15
Email : roger.courcoul@orange.fr



Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV)

Depuis quelques années, une douzaine de personnes se retrouvent le mardi de 10h à 11h à la salle « les 3 Arches » pour des séances d'activités physiques pour bien vieillir.

Celles-ci sont prodiguées par Philippe GUYOT, éducateur sportif départemental.
Quelques places sont disponibles.



Renseignements

Philippe GUYOT
Tél : 06.43.45.73.20
(1^{er} cours d'essai gratuit)



Polleniz

Polleniz, une association au service de la biodiversité.

L'association Polleniz est présente dans chaque département des Pays de la Loire.



POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET NOTRE ENVIRONNEMENT

La mission de Polleniz est d'agir pour la protection des végétaux. Cela passe par le tryptique protection, surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les organismes réglementés. Tout le monde peut adhérer et bénéficier des services de l'association : professionnels, collectivités, jardiniers amateurs, opérateurs de luttes collectives.

Polleniz accompagne les collectivités et particuliers sur différentes problématiques :

- **Chenille processionnaire** : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Les particuliers, dont leur commune est adhérente à l'association, qui s'inscrivent sur le site de Polleniz peuvent bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.).
- **Rongeurs Aquatiques Envahissants** : Polleniz anime et coordonne cette régulation grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2021, ils ont permis de capturer en Loire-Atlantique 102 493 RAE. Une régulation nécessaire pour limiter les dégâts aux berges et limiter les risques de propagation de maladies comme la leptospirose. Toute personne souhaitant devenir bénévole peut contacter Polleniz pour bénéficier de la formation adaptée.
- **Plantes invasives** : Polleniz propose son expertise sur les espèces invasives en réalisant des campagnes de suivi de l'Ambrosie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé, elles provoquent des brûlures, cloques, allergies, etc. Elles sont également des nuisances pour l'environnement de part leur propagation très rapide.

Polleniz 44

4 Impasse Sophie Germain
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
02 40 36 83 03
Polleniz44@polleniz.fr
www.polleniz.fr



Polleniz c'est aussi un réseau de salariés et d'adhérents spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique, qui peuvent vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

La campagne d'hiver des Restos du Cœur est commencée



Le centre est ouvert tous les vendredis, de 10h30 à 12h et de 13h30 à 16h, chaque semaine.

Une équipe de 20 bénévoles accueille toutes les personnes qui rencontrent des difficultés. Cet hiver pour le calcul du reste à vivre nous prenons en compte en plus du loyer les charges d'électricités, Gaz et Eaux.

Si l'aide alimentaire est la principale activité des centres, les bénévoles sont formés pour un accueil chaleureux dans un souci de confidentialité, d'écoute et d'orientation vers les structures adaptées.

Contact

Tél. du Centre : 02 40 79 59 54

Email : ad44nozay@restosducoeur.org



ESP 44

Vous recherchez un emploi ?

Vous souhaitez intégrer une équipe à taille humaine et donner de l'élan à votre parcours professionnel ?

Depuis 35 ans, nous proposons des **missions de travail sur les communes de Jans et Marsac-sur-Don** ainsi que sur celles de la Communauté de Communes de Nozay, en adéquation avec vos compétences et votre projet professionnel.

En parallèle, vous bénéficiez d'un **accompagnement par notre Chargée Emploi** avec conseils, mises en relation avec les entreprises qui recrutent, formations et d'autres solutions à votre disposition.

Nous recrutons dans les secteurs d'activité suivants :

- Services À la Personne Manutention
- Tertiaire Auprès des enfants



Nos Horaires :

Accueil physique principalement sur RDV

Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00	Fermé au public
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 16h30



ESP44 est une structure de l'économie Sociale et Solidaire, si vous souhaitez nous rejoindre, pensez à vérifier si vous correspondez aux critères d'insertion disponibles sur le site :

<https://communaute.inclusion.beta.gouv.fr/doc/emplois/les-criteres-deligibilite/>



9 Rue de l'Église - 44170 NOZAY
02 40 79 40 77 - accueil@esp-44.fr
www.esp-44.fr





Les missions de la **France Services** à Derval

A moins de 30 mn de chez vous, les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien : immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, demande de carte grise, retraite, allocations familiales, accès aux services en ligne...

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et la Poste. A ces opérateurs nationaux s'ajoutent d'autres partenaires qui diffèrent d'une France Services à une autre et qui peuvent tenir des permanences dans la structure.

La France Services de Derval accueille au total près d'une trentaine de partenaires et permet ainsi d'offrir aux usagers un bouquet de services adaptés aux besoins des habitants. Au-delà des formalités administratives, les usagers ont également accès à des postes informatiques en libre-service permettant la création d'une adresse e-mail, une simulation d'allocations, la création d'un espace pour accéder aux services publics en ligne...

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
14 rue de la Garlais - 44 590 Derval
02 40 81 82 26
franceservices@cc-chateaubriant-derval.fr



Rendez-vous possibles

Création d'une **France Services** en 2023 à Châteaubriant

La Communauté de Communes a créé en avril 2018 une Maison de Services Au Public à Derval. Labellisée France Services en 2020. La structure se distingue aujourd'hui par sa fréquentation en constante augmentation. Une nouvelle France Services sera créée en 2023 à Châteaubriant, la 2e du territoire.

Avec près de 12 500 usagers accueillis en 2020 et 2021, France Services situé à Derval se classe première parmi la vingtaine de France Services de Loire-Atlantique. Il est à noter que plus de 800 usagers de la France Services habitent à Châteaubriant.

Afin de permettre aux habitants du Nord et de l'Est du territoire de bénéficier de ce service de proximité, les élus ont décidé de créer une structure France Services à Châteaubriant. Ce nouvel espace ouvrira ses portes en 2023 dans le quartier de la Ville-aux-Roses dans des locaux mis à disposition par la Ville de Châteaubriant.

Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, demande de carte grise, retraite, allocations familiales, accès aux services en ligne... Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien. France services est un guichet unique qui donne accès, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics: le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et la Poste.



Espace aquatique de Derval

Chaque usager peut bénéficier d'une offre complète d'enseignement, de sport et de loisirs grâce aux bassins séparés en 2 espaces : d'un côté une aire ludique avec son bassin d'apprentissage et de loisirs et la plage aquatique intérieure/extérieure, dédiée aux plus jeunes, de l'autre une aire sportive, avec son bassin sportif doté d'un fond mobile permettant d'y organiser différentes activités (aquagym, aquabike, circuit training). L'espace bien-être occupe la partie centrale de l'équipement et comprend un sauna traditionnel, un hammam et un spa extérieur, chauffé toute l'année.

Espace aquatique de Derval

Tél. : 02 40 07 50 00

www.espace-aquatique-derval.com





PÔLE CULTURE

Salle d'exposition à Derval

D'une superficie de 60 m², la salle d'exposition est attenante à la médiathèque de Derval. Lors des expositions, elle est accessible librement pendant les temps d'ouverture de la médiathèque. Cette salle d'exposition accueille des artistes professionnels venus de tous horizons géographiques dans le domaine des arts visuels (peinture, dessin, sculpture, art numérique, installation...), ainsi que des expositions dans le cadre de la Lecture publique et les expositions du travail des élèves réalisés pendant les parcours ou résidences d'éducation artistique et culturelle proposés par la Communauté de Communes.

Contact

15 rue de la Tour Saint-Clair à Derval
Tél. 02 28 04 06 33
galerie29@cc-chateaubriant-derval.fr



Le pôle musical de Derval

Dédié à l'apprentissage et la pratique de la musique, le Pôle Musical Intercommunal de Derval complète l'offre en matière d'équipement culturel sur le territoire.

L'association La Barakatous y propose des cours individuels d'instruments ainsi que des ateliers de pratique collective pour tous les âges, dès 4 ans.

À partir de la rentrée 2022, son parcours de Découverte instrumentale permet aux enfants entre 7 et 9 ans de tester 4 instruments différents au cours de l'année, avant d'en choisir un à approfondir.

Les musiciens amateurs (à partir de 14 ans) qui souhaitent jouer en groupe sont accueillis au sein de l'atelier Musiques actuelles, pour être accompagnés dans leur pratique.

Contact

3 Route de Saint-Vincent à Derval
Tél. 02 28 04 06 33



L'éducation artistique et culturelle : un parcours culturel pour les scolaires et habitants du territoire

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, avec le soutien de la DRAC, poursuit son action en faveur de l'Éducation Artistique et Culturelle pour cette année scolaire 2022-2023. Le conservatoire propose à une grande partie des élèves des écoles du territoire des interventions musicales en milieu scolaire. En moyenne, 5 000 élèves sont concernés.



Toutes les écoles élémentaires du territoire Châteaubriant-Derval, publiques et privées, se voient proposer un programme culturel et artistique diversifié, l'objectif étant de leur offrir un parcours culturel complet (arts plastiques, marionnette, théâtre, danse) allant de la rencontre d'artistes et de leurs œuvres (expositions, spectacles) à l'initiation de pratique. 550 élèves du territoire en bénéficient.

Cette ouverture culturelle est également élargie à l'ensemble des habitants avec une programmation tout public (spectacles, expositions, créations en arts visuels).

Argent de poche : près de 30 jeunes ont travaillé cette année

L'opération *argent de poche* est un dispositif qui permet la réalisation de petits chantiers de proximité par des jeunes habitants du territoire âgés de 14 à 16 ans, participant ainsi à l'amélioration du cadre de vie, pendant les vacances scolaires et en échange d'une indemnisation de 15 € par demi-journée.

Les chantiers proposés aux jeunes se veulent éducatifs et dans une démarche citoyenne. Ils peuvent avoir plusieurs objectifs : découverte de la vie de la cité, découverte du monde du travail et l'épanouissement personnel.

Divers travaux sont proposés : peinture, nettoyage d'équipements sportifs, travaux dans une bibliothèque ou une médiathèque, travail administratif... Chaque jeune peut réaliser au maximum 5 demi-journées de 3h30 de travail.

Les inscriptions démarreront lors des Forum 16/25 ans à Derval et Châteaubriant et Derval les 4 mars 2023 et 18 mars 2023.

Renseignements auprès du Guichet Unique à Châteaubriant

Lundi au jeudi : 9h00-12h30/14h00-18h00
Vendredi : 9h00-12h30/14h00-17h00
Samedi : 9h00-12h00

02 40 28 88 89

guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr



**RARES SONT LES MÉTIERS
QUI VOUS EMMÈNENT
AUSSI LOIN**



**LA MARINE
RECRUTE.FR**

**80 MÉTIERS ET 4000 POSTES
ACCESSIBLES À TOUS**



Numéros utiles



**SAMU
15**



**Gendarmerie
17**



**Pompiers
18**



Urgences européennes **112**
Pompiers, police, SAMU pour les personnes
sourdes ou malentendantes **114**
SOS Médecin **36 24**
SAMU Social **115**
Pharmacie de garde **32 37**

Allô Enfance Maltraitée **119**
Allô Service Public **39 39**
Centre anti-poison **02 41 48 21 21**
Drogue info services **117**
ENEDIS Dépannage **09 726 750 44**
GRDF Urgence Sécurité Gaz **0 800 47 33 33**
Véolia Eau **09 693 235 29**
N° vert Canicule Info **0 800 06 66 66**
Point écoute jeunes **02 40 35 47 73**
Point écoute parents **02 40 35 00 88**
Sida info Service **0 800 840 800**
Sécurité Sociale **36 46**
SOS Urgences Mamans
(garde temporaire d'enfants) **02 40 73 90 30**
Violences Conjugales **39 19**



Associations, réfléchissez dès à présent
sur la rédaction de vos articles à nous
transmettre pour le prochain bulletin.

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
Le 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h30

